

## Dématérialisation des PV

# La Ligue de Défense des Conducteurs l'avait prévu : les arnaques aux faux « PV en ligne » démarrent au quart de tour

Paris, le 16 février 2023 – Lorsqu'en janvier, le ministre de la Justice a confirmé sa volonté de dématérialiser l'intégralité des amendes forfaitaires, la Ligue de Défense des Conducteurs s'est aussitôt inquiétée de la multiplication des risques d'arnaques en ligne, invitant ses sympathisants à signer sa pétition à la Première ministre, « [Non à la dématérialisation des PV](#) ». Ça n'a pas manqué : un mois plus tard, nos sympathisants nous informent en nombre qu'ils reçoivent déjà des SMS et mails malveillants les enjoignant à payer de faux PV « en retard de paiement ».

Info ANTAI :

Vous avez un retard de paiement de 35,00€, dossier référence [20023099](#).

Consulter mon dossier d'infraction via : <https://amendes-info.net/>

Un boulevard pour les escrocs en ligne, ces PV dématérialisés. Ci-contre à gauche, le SMS reçu par plusieurs de nos sympathisants, que nos alertes avaient heureusement sensibilisés avant qu'ils ne tombent dans le piège et qu'ils nous ont transmis.

Évidemment, nous avons cliqué sur le lien...

... et voici la page internet sur laquelle nous sommes tombés :



ANTAI  
Agence Nationale  
Automatisées Infractions

Détails de la contravention

Arrêt imposé par un feu rouge non respecté  
par le conducteur du véhicule

Montant de la contravention : 35€

Veillez noter que si vous ne payez pas une amende, les peines possibles peuvent inclure :

- Des pénalités supplémentaires, comme des frais de recouvrement ou des intérêts de retard.

Certes, 35 € pour un feu rouge non respecté, c'est presque « une affaire », puisque le vrai tarif pour cette infraction est de 135 € (amende forfaitaire) et 4 points en moins sur le permis de conduire ! Pour le reste, c'est plutôt bien imité, puisque les arnaqueurs en ligne ont « emprunté » le vrai logo de l'Antai. Un œil non avisé pourrait tomber dans le piège...

Autre SMS inquiétant que nous font parvenir d'autres sympathisants : « ANTAI : Bonjour, vous avez une amende à régler. Veuillez vous acquitter de celle-ci avant majoration. Rendez-vous sur : [contravention-reglement.fr](#) ».

Et voilà ! Comme nous l'avions craint, lorsqu'il a dévoilé son Plan d'action Justice début janvier, prévoyant notamment de généraliser les PV dématérialisés en 2023 (ils ne représentaient que 9 % des avis de contravention en 2021, soit 2,5 millions sur 28 millions), Éric Dupond-

Moretti, ministre de la Justice, a donné des ailes aux hackers. « *L'objectif officiellement visé est "de simplifier le travail des enquêteurs et d'éviter des saisines du tribunal de police", ironise Nathalie Troussard, Secrétaire générale de la Ligue de Défense des Conducteurs. Pas un mot en revanche sur les millions d'économies que cela représente pour l'État... Or, c'est bien cette raison très terre-à-terre qui pousse le gouvernement à accélérer la mise en place des PV dématérialisés. Comme d'habitude, l'intérêt du conducteur, lui, passe après. On en a la première preuve avec ces arnaques qui se multiplient déjà. Nous invitons donc tous les conducteurs de France à être vigilants ! Car ça ne fait que commencer... »*

**Notre association les invite aussi à signer notre pétition « [Non à la dématérialisation des PV](#) », comme 71 000 conducteurs l'ont déjà fait. Adressé à la Première ministre, Élisabeth Borne, ce texte demande à ce que l'envoi des PV par mail reste optionnelle, à la demande du conducteur exclusivement, et qu'il ne soit en aucun cas généralisé.**